



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/874
23 juillet 2002

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS et
FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des règlements
concernant les véhicules (WP.29)

RECTIFICATIF 1 À LA SÉRIE 01
D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT No 94

(Protection en cas de collision frontale)

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté à sa vingt et unième session par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié, suite à la recommandation du WP.29 adoptée à sa cent vingt-septième session. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/2002/35, sans modification (TRANS/WP.29/861, par. 155).

Annexe 9,

Paragraphe 1.1 et 1.2, modifier comme suit (note 1/ inchangée) :

"1.1 Structure alvéolaire principale

Dimensions :
Hauteur : 650 mm (dans l'axe du ruban (feuille)
en nid d'abeilles)
Largeur : 1 000 mm
Profondeur : 450 mm (dans l'axe des alvéoles)

Pour toutes les dimensions ci-dessus une tolérance de $\pm 2,5$ mm est admise.

Matériau : aluminium 3003 (ISO 209, Partie 1)
Épaisseur de la feuille : $0,076$ mm ± 15 %
Dimension des alvéoles : $19,1$ mm ± 20 %
Densité : $28,6$ kg/m³ ± 20 %

Résistance à l'écrasement : $0,342$ MPa + 0 % - 10 % 1/

1.2 Élément de butée

Dimensions :
Hauteur : 330 mm (dans l'axe du ruban en nid
d'abeilles)
Largeur : 1 000 mm
Profondeur : 90 mm (dans l'axe des alvéoles)

Pour toutes les dimensions ci-dessus une tolérance de $\pm 2,5$ mm est admise

Matériau : aluminium 3003 (ISO 209, Partie 1)
Épaisseur de la feuille : $0,076$ mm ± 15 %
Dimension des alvéoles : $6,4$ mm ± 20 %
Densité : $82,6$ kg/m³ ± 20 %

Résistance à l'écrasement : $1,711$ MPa + 0 % - 10 % 1/"

Paragraphe 4.4, modifier comme suit :

"... par rapport aux distances nominales. Ces distances respectives ne sont données qu'à titre de recommandation et peuvent être modifiées à condition que le montage obtenu offre des caractéristiques de résistance et de sécurité au moins égales à celles que donne le montage ci-dessus."

Paragraphe 5.1, note 2/ , modifier comme suit :

"2/ Une masse dont l'extrémité a une hauteur comprise entre 125 mm et 925 mm et une profondeur de 1 000 mm est considérée comme satisfaisant à cette exigence."

Paragraphe 5.2, modifier comme suit :

"... et posséder une épaisseur de 3 mm au moins. On devra arrondir les bords des bandes de fixation afin de prévenir tout déchirement de la barrière au moment de l'impact. Le bord inférieur de la bande supérieure devra être placé à une distance maximale de 5 mm au-dessus de la base de la bride de montage supérieure et le bord supérieur de la bande inférieure à 5 mm au-dessous du sommet de la bride de montage inférieure. Cinq trous de passage de 9,5 mm de diamètre devront être percés dans ces deux bandes en veillant à ce qu'ils correspondent aux orifices percés dans les brides de montage de la barrière (par. 4). On peut augmenter le diamètre des trous percés dans les bandes de fixation et les brides de la barrière jusqu'à un maximum de 25 mm, pour les faire correspondre avec ceux de la plaque d'appui ou ceux du panneau de dynamomètres. Tous les dispositifs de fixation et de serrage doivent résister à l'essai de choc. Il convient de noter qu'au cas où la barrière déformable serait montée sur un panneau de dynamomètres, les prescriptions de dimensions relatives au montage susmentionnées sont censées être des prescriptions minimales. Dans le cas où la barrière est équipée d'un panneau de dynamomètres, il peut être nécessaire d'élargir les bandes de fixation pour pouvoir percer des trous de fixation plus haut. S'il est nécessaire d'élargir les bandes, il convient d'utiliser un acier plus épais, afin d'éviter que la barrière se détache du panneau, se plie ou se déchire au moment de l'impact. Si l'on devait utiliser une autre méthode de montage de la barrière, cette méthode devrait être au moins aussi sûre que celle spécifiée dans les paragraphes ci-dessus."

Figure 1, remplacer "50 psi" par "0,342 MPa", et "250 psi" par "1,711 MPa".
